

# COMITE DE DIRECTION

## Réunion du Jeudi 23 Juillet 2020

Président : **M. Jean-Claude PRINTANT**

Présents : **MM. Yvon ARNAL - Janick BARBUSSE - David BLATTES - Joseph CARDOVILLE - Didier MAS - Jean-Louis DENIZOT - Paul GRIMAUD - François MARI - Henri TOTA - Christian VIDAL - Stéphan DE FELICE - Alain MASINI**

Absents excusés : **Alain NEGRE - Olivier SIMORRE - Sylvain PALHIES - Armand ESTALL - Mohamed OUJEBOUR - M<sup>me</sup> Mariem RAYHANA - Hervé GRAMMATICO - Vincent BOSC**

Le procès-verbal de la réunion du 02 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.**

## I ACTUALITES / DIVERS

### • Commission des délégués Formation et désignations

M. ARNAL évoque la réunion formation effectué chaque année en début de saison.

Au vu du contexte « Covid » actuel, il est décidé que cette réunion formation n'aurait pas lieu cette saison.

Une réunion formation se tiendra uniquement avec les nouveaux délégués qui postuleront.

Il est demandé au personnel administratif de mettre en ligne sur le site du district et sa page Facebook un appel à candidature afin de devenir délégué du District de l'Hérault de Football.

### • Fermeture été district du 31/07/20 à 16H au lundi 17/08/20 à 9H

Le Président rappelle les dates de la fermeture estivale annuelle du District de l'Hérault du 31/7/2020 16H, réouverture le lundi 17/08/2020 à 9H...Bonnes Vacances à tous.

### • Montants des droits et amendes

## MONTANTS DES DROITS SAISON 2020 / 2021

### COTISATION CLUBS

#### Art 17 Statuts du District

Clubs disputant les Championnats de Ligue 1 & 2 Pro .....	1 000 €
Clubs disputant les Championnats Nationaux amateurs .....	700 €
Clubs disputant les Championnats de R1, R2, R3, D1, D2 .....	280 €
Clubs disputant les Championnats inférieurs à la D2 .....	220 €
Membre individuel – Cotisation Art 9 Statuts du District .....	exempté
Droits d'entrée nouveaux clubs <i>A régler lors du dépôt du dossier d'affiliation</i> .....	180 €

#### Art 2 a) du Règlement Intérieur (RI) du District

### ENGAGEMENT EN COMPETITIONS

#### Art 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles (RCO)

Départemental 1 .....	87 €
Départemental 2 .....	79 €
Départemental 3 .....	71 €

Départemental 4 .....	57 €
Départemental 5 .....	50 €
Championnat Seniors Vétérans .....	50 €
Championnat Séniors F .....	35 €
Championnats U19 / U18 F .....	50 €
Championnats U17 / U16 Foot à 11 .....	45 €
Championnat U17 / U16 Foot à 8 .....	45 €
Championnats U15 / U14 Foot à 11 .....	45 €
Championnat U15 / U14 Foot à 8 .....	45 €
Championnat U15 F Foot à 8.....	45 €
Championnats U13 / U12 Foot à 8 .....	45 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F - U13F - U14F) .....	45 €
Plateaux U11 / U10 Foot à 8 .....	45 €
Plateaux U11 F Foot à 5 (U9F - U10F - U11F) .....	25 €
Plateaux- U9 / U8 - U7 / U6 Foot à 5 .....	25 €
Plateaux U8 F Foot à 5 (U6F - U7F - U8F) .....	25 €
Championnat Futsal Seniors .....	30 €
Championnat Beach Soccer .....	30 €
Pratique Futsal Jeune.....	30 €
Foot Loisir à 8 .....	30 €

## COUPES DE L'HERAULT ET CHALLENGES

### Art 2 a) du RCO

C.D.H. Seniors .....	47 €
Challenge Seniors Maurice MARTIN.....	20 €
C.D.H. Seniors Vétérans .....	47 €
Challenge Séniors F Maurice BALSAN .....	32 €
C.D.H. U19 - U17 - U15 .....	31 €
C.D.H. U18 F - U15 F .....	20 €
Challenges et Festi Foot U13 - Challenge U11 .....	exempté
CDH - Challenge futsal seniors .....	30 €
CDH - Challenge futsal féminines.....	exempté
Pratique futsal U13.....	30 €

## CAUTIONNEMENTS

### Art 2 a) du RCO

Départemental 1 .....	45 €
Départemental 2 .....	45 €
Départemental 3 .....	45 €
Départemental 4 .....	45 €
Départemental 5 .....	45 €
Seniors Vétérans .....	45 €
Championnat Séniors F .....	45 €
Championnat U19 .....	35 €
Championnats U17 - U15 - U13 et U18 F .....	30 €
Championnats U15 - U13 - U15 F .....	30 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F - U13F - U14F) .....	30 €
Plateaux U10 / U11 - U9 - U7 / U8 - U11 F - U8 F .....	30 €
Plateaux U6 .....	25 €

Championnats Futsal .....	15 €
Foot Loisir à 8 .....	15 €
Championnat Beach Soccer .....	15 €

### CAISSE SPECIALE DES ARBITRES, TARIF PAR LICENCIE :

#### Art 14 du RCO

⚽ Club disputant championnats Nationaux .....	3,60 €
⚽ Club disputant championnats Régionaux .....	3,10 €
⚽ Club disputant championnats D1 – D2 .....	2,40 €
⚽ Autres clubs .....	2,00 €
Participation minimum .....	80 €

*Un premier acompte, prélevé en septembre sera calculé en fonction des effectifs de la saison précédente.*

*Le deuxième acompte sera prélevé en janvier, après régularisation en fonction des effectifs de la saison en cours.*

### AUTRES DROITS

Frais de dossier administratif – somme débitée du compte du club (par affaire)

#### art. 190.3 des RG FFF

Devant la Commission Générale d'Appel .....	100 €
Devant la Commission d'Appel Disciplinaire .....	100 €

Demande de remise de peine .....	exempté
Autorisation pour l'organisation d'un Tournoi.....	exempté
Droits de confirmation de réserves d'avant-match art 186 RG FFF.....	30 €
Droits de réserves techniques art 186 RG FFF.....	30 €
Droits de Réclamation d'après-match & d'évocation art 187 RG FFF .....	55 €
Visite terrain pour homologation .....	60 €
Prix d'entrée minimum Art 20 a) RCO.....	4 €
Surtaxe match d'ouverture Art 20 a) RCO .....	1 €

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION

#### Art 17 Statuts du District

Par licencié :

Seniors – Seniors Vétérans – Seniors Féminines .....	5,60 €
U19 – U17 – U15 .....	3 €
Foot à 8 : U13/U12 - U11/U10 .....	2,30 €
Foot à 5 : U9/U8 – U7/U6 .....	1 €
Autres licenciés .....	1 €
Participation minimum.....	100 €

### CAISSE DE COMPENSATION ET DE PEREQUATION KILOMETRIQUE

#### Art 25 du RCO

Montant de base .....	300 €
-----------------------	-------

## MONTANTS DES AMENDES SAISON 2020 / 2021

Non représentation à l'Assemblée Générale art 12.3 Statuts District.....	200 €
--	-------

Sauf Clubs non actifs, football diversifié (foot loisir, futsal, beach soccer) .....	50 €
Obligations des clubs (trois dirigeants) art 30.1 alinéa 1 et 30.2 RG FFF.....	50 €
Non-respect du nombre minimum de dirigeants par équipe engagée art 20 RI .....	10 €
Non envoi de rapport(s) demandé(s) (amende unique par club et par affaire).....	70 €
Avertissement art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District.....	11 €
Expulsion art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District .....	30 €
Absence(s) non motivée(s) à une convocation (amende unique par club) .....	70 €
Refus d'Organisation d'une Rencontre, sur demande du District art 19 RI.....	50 €
Refus d'engagement en Coupe de l'Hérault séniors – D1 –D2 art 17 du RI.....	100 €
Retard de Communication de fiche de renseignements art 18 du RI.....	40 €
Retard de règlement art 25 du RI	
🚫 1 <sup>er</sup> rappel .....	50 €
🚫 2 <sup>ème</sup> rappel .....	100 €
🚫 Prélèvement rejeté.....	10 €
Non-retour Challenge séniors art 50 du RCO.....	250 €
Non-retour Challenge séniors Maurice Martin art 50 du RCO.....	150 €
Non-respect de la catégorie d'âge art 213 RG FFF.....	25 €
Défaut de mise à disposition des installations dans les délais art 6 d) du RCO .....	50 €
Notification tardive de jour – terrain – heure art 7 du RCO U13 à seniors et fém. ....	20 €
Notification tardive de jour – terrain – heure (U6 à U11) art 7d) du RCO .....	10 €
Défaut de notification de jour – terrain – heure art 7 e) du RCO.....	50 €
Défaut de notification de tournoi dans les temps art 21 du RI.....	exempté
Ports d'équipements non conformes art 11 et 54.2 du RCO .....	50 €
Non fourniture de ballon sur terrain neutre art 12 du RCO.....	50 €
Non-paiement de frais d'un officiel art 14 du RCO.....	50 €
Match non joué suite à l'absence de la feuille de match art 10 e) du RCO.....	100 €
Non accomplissement des formalités d'avant-match art 10 a) du RCO .....	30 €
Feuille de match non conforme art 10 b) du RCO .....	30 €
Absence de numéro de licence sur la feuille de match art 10 a) du RCO .....	5 €
Feuille de match Informatisée non utilisation de la tablette art 139 bis RG FFF.....	1 <sup>ère</sup> infraction 1€
- au-delà 50 €	
F.M.I. transmise hors délais art 10 g) du RCO .....	1 <sup>er</sup> hors délais 1€
- au-delà : 50€	
Feuille de match adressée hors délais hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	1 <sup>er</sup> hors délais 1€
- au-delà : 50€	
Feuille de match adressée hors délais catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO.....	1 <sup>er</sup> hors délais 1€
- au-delà : 5€	
Feuille de match non-parvenue hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO.....	50 €
Feuille de match non-parvenue catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO.....	10 €
Défaut de licence validée (Non cumulatif avec absence n° de licence) art 30 RG FFF...	50 €
Infraction aux règles de qualification et de participation art 10 d) du RCO .....	50 €
Fraude – tentative de fraude art 207 RG FFF.....	Mini. 100 €
Abandon du terrain avant la fin de la rencontre art 18 du RCO .....	50 €
Indemnité kilométrique trajet simple le plus rapide art 17 e) du RCO .....	3 € / km
Feuilles de recette et justificatifs, adressés hors délais, défaut art 21 & 25 du RCO ...	30 €
Défaut de saisie de résultat sur le site Internet après match art 10 f) du RCO.....	30 €/résultat,
le 1 <sup>er</sup> 1€ puis 30 € par journée	

Défaut de tracé de la zone technique **art 24 du RCO** ..... 25 €  
Pour les rencontres de : D1 – D2 – D3 A partir 1/8<sup>èmes</sup> de Finales de la C.D.H. Seniors

### RETRAIT D'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE APRES EDITION DU CALENDRIER

#### Art 2 a) du RCO

Départemental 1 & D2 .....	500 €
Départemental 3 .....	400 €
Départemental 4 .....	200 €
Départemental 5 – Seniors Vétérans .....	150 €
Championnat Séniors F.....	100 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	80 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U9 – U7/U8 – U6 .....	80 €
Championnat U13 F à 8 – Championnat U15 F à 8 .....	50 €
Compétition Futsal .....	100 €
Compétition Beach-Soccer.....	30 €

### FORFAIT

#### Art 17 c) du RCO

##### Notifié plus de 10 jours avant la rencontre :

Départemental 1 & D2 .....	70 €
Départemental 3 .....	20 €
Départemental 4 & D5 – Seniors Vétérans .....	10 €
Championnat Séniors F .....	10 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	7 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11.....	7 €
Championnat U15 F – U13 F – U11 F.....	7 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F .....	exempté
Compétitions Futsal .....	10 €
Compétition Beach Soccer .....	10 €

##### Notifié moins de 10 jours avant la rencontre :

Montants doublés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

##### Non Notifié :

Montants quadruplés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

### FORFAITS GENERAUX

#### Art 17 d) du RCO

##### Avant les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (*hors Coupes de l'Hérault*)

##### Avant les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases

Départemental 1 – Départemental 2 .....	350 €
Départemental 3 .....	160 €
Départemental 4 .....	100 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans .....	70 €
Championnat Séniors F .....	70 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	50 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U11 F .....	50 €
Championnat U13 F & U15 F à 8 .....	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F .....	exempté

Compétitions Futsal .....	70 €
Compétition Beach Soccer .....	70 €

**Dans les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (*hors coupes de l'Hérault*)**

**Dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases**

Départemental 1 – Départemental 2 .....	500 €
Départemental 3.....	250 €
Départemental 4.....	150 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans .....	90 €
Championnat Séniors F .....	90 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	70 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 .....	70 €
Championnat U13 F – U15 F – Plateaux U11 F .....	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F .....	exempté
Compétitions Futsal .....	90 €
Compétition Beach Soccer .....	70 €

**FORFAIT COUPE D'OCCITANIE**

**Art 14 RG Coupes LFO gestion District**

U19 – U17 – U15 – U18 F – U15 F.....	100 €
--------------------------------------	-------

**FORFAIT COUPE DE L'HERAULT**

**Art 17 c) du RCO**

**Seniors (Sauf challenge Maurice MARTIN)**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	28 €
Non notifié .....	56 €
A partir des 1/8 <sup>èmes</sup> de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	400 €
Non notifié .....	600 €

**Seniors (challenge Maurice MARTIN)**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	28 €
Non notifié .....	56 €
A partir des 1/8 <sup>èmes</sup> de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	200 €
Non notifié .....	300 €

**Seniors Vétérans – U19 – U17- U15**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	28 €
Non notifié .....	56 €
A partir des 1/8 <sup>èmes</sup> jusqu'aux 1/4 de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	100 €
Non notifié .....	200 €

**A partir des 1/2 Finales**

Notifiés dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	400 €
Non notifié .....	600 €

### **FORFAIT CHALLENGE ET COUPES DE L'HÉRAULT SENIORS F, U18 F, U15 F**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

A partir des 1/8<sup>èmes</sup> jusqu'aux 1/4 de Finale

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	100 €
Non notifié .....	200 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	400 €
Non notifié .....	600 €

### **FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	200 €
Non notifié .....	400 €

### **FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR FÉMININES**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	200 €
Non notifié .....	400 €

### **FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL JEUNES**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	200 €
Non notifié .....	400 €

### **FORFAIT FESTIVAL FOOT U13, U13 F**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

Pour le plateau final :

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	200 €
Non notifié .....	400 €

### **FORFAIT CHALLENGE FOOT U13**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

### **FORFAIT CHALLENGE FOOT U11**

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre .....	14 €
Non notifié .....	28 €

### **Résolution Adoptée à l'unanimité.**

- **Montant des amendes disciplinaires**

M. MAS rappelle le montant des amendes disciplinaires en vigueur.  
Il est décidé de reconduire pour la saison 2020/21 le même montant que la saison écoulée.

### **Résolution Adoptée à l'unanimité.**

- **Barème disciplinaire et durée des sanctions suite aux nouvelles décisions Comex FFF**

M. Mas informe le Comité de Direction des dernières directives concernant les suspensions à matchs et à temps du COMEX (FFF)

- **Réunion avant saison D1/D2 dirigeants / arbitres**

La date du samedi 5/09/2020 est retenue (sous réserve des conditions « Covid »)  
Elle se tiendra au Taurus à Mèze.  
Les clubs concernés recevront une information à ce sujet par mail.

- **Nombre de joueurs U20 autorisés en catégorie U19**

Pour la saison 2020/21, il est décidé de maintenir à 6 le nombre de joueurs U20 autorisés à participer en compétition U19 District.

- **Remise des dotations ballons clubs**

Suite à l'annulation des dates prévues initialement en Mars 2020, Il est décidé afin d'aider au maximum les clubs pour la reprise de leurs activités, de fixer les dates au tout début de la saison 2020/21 pour qu'ils puissent bénéficier pleinement et le plus rapidement possible de ces dotations.

Les dates retenues sont :

Béziers : Lundi 7 Septembre 2020 fin de journée (Sauclières)

Montpellier : Lundi 14 Septembre 2020 fin de journée (Maison des sports de l'Hérault)

Les modalités de ces manifestations (réunion suivi d'un apéritif comme habituellement ou remise simple club par club) seront précisées fin Aout 2020 en fonction de l'évolution des prérogatives nationales « Covid ».

- **Remise diplômes PSC 1**

Afin de les remettre le plus rapidement aux heureux élus et ne pouvant les réunir, M. BARBUSSE demande que les diplômes des Formations PSC 1 de Février 2020 leurs soient envoyés par courrier dès que possible.

- **Règlement (interdiction) Féminines U16F en seniors**

M. Jean-Claude PRINTANT propose qu'aux vues des compétitions U18F existantes dans notre District ainsi qu'à la ligue mais aussi de la différence d'âge trop importante à ses yeux entre une joueuse Féminine U16 (seulement 15 ans) et une féminine seniors de 25 ou 30ans, les U16F ne soient pas autorisées à pratiquer en catégorie seniors F.

Concernant les U17F elles sont-elles autorisées dans les conditions de l'article 73.2 a) des RG FFF.

### **Résolution Adoptée à l'unanimité.**



- **Play off Féminines (30/5 et 6/06 2021)**

M. PRINTANT informe le Comité de Direction des dates retenues pour les Play-Off Féminines saison 2020/21 qui se dérouleront le 30/5/2021 et le 6/06/2021).

- **Championnat U13 règlement**

M. CARDOVILLE présente au Comité de Direction l'Organisation de la Pratique U13 pour la saison 2020/21.

**Saison 2020-2021**  
**Organisation de la pratique compétition U13**  
**DISTRICT HERAULT FOOTBALL**

**Préambule :**

La pratique U13 doit être avant tout un outil d'apprentissage et de progression du joueur tout au long de la saison. La saison est ponctuée principalement par deux moments, le championnat qui permettra en fin de saison à une équipe de participer au futur championnat U14 de ligue pour la saison 2021-2022 et le Festival Foot U13 Pitch.

Une pratique U12 est mise en place afin de permettre au club de travailler par génération et au District de pratiquer la montée générationnelle en faisant évoluer un certain nombre d'équipes directement au niveau 1 de la phase 2 de la saison suivante.

## ***CHAMPIONNAT***

**Article 1 :**

Il est mis en place une compétition appelée une pratique CATEGORIE U13 en 3 phases qui se déroule sur la saison sportive.

*Lors de la phase 1 (phase de brassage) :*

3 groupes sont constitués :

**Le premier** est constitué des clubs dont l'équipe a participé au niveau 1 de la phase 2 et terminé dans les 4 premières places (conforme aux décisions du COMEX, cf PV du 16 mai 2020). Les équipes doivent être engagées avant la date limite du 23 aout 2020.

Les 16 équipes de ce groupe sont qualifiées automatiquement au niveau 1 de la seconde phase.

**Le second** groupe est constitué des équipes de clubs engagées avant la date limite du 23 aout 2020. Les équipes de ce groupe jouent pour participer à un des trois niveaux de la phase 2. Les équipes « 2 » des clubs pourront participer mais ne pourront pas se qualifier pour le niveau 1 car seule une équipe par club peut être représentée par niveau pour la phase 2.

**Le troisième** groupe est constitué des équipes qui s'engagent après le 23 aout 2020 et avant le début de la phase 1. Les équipes de ce groupe jouent pour participer au niveau 3 de la phase 2.

*La Commission peut repêcher des équipes engagées après la date limite d'engagement afin de compléter les poules pour organiser des plateaux de 4 équipes (équipes des clubs non encore engagés dans la catégorie).*

*Les clubs qui le souhaitent, peuvent demander à ce que leur équipe joue au niveau 3 de la phase 2, la commission organisera des plateaux amicaux pour ces équipes.*

*Pour les clubs qui engagent une ou des équipes après le début de la phase 1, la commission organisera des plateaux amicaux puisque ces équipes ne pourront évoluer qu'au niveau 3 lors de la phase 2.*

Pratique :

Cette phase 1 dite de brassage se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn par équipe (2x15mn avec pause coaching de 2mn) et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

*Lors de la phase 2 :*

*Le championnat phase 2 est constitué de 3 niveaux :*

*Niveau 1 : 4 poules de 6*

*Niveau 2 : 6 poules de 6*

*Niveau 3 : 14 poules de 6*

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

*Lors de la phase 3 :*

*Le championnat phase 3 est constitué de 4 niveaux :*

*Niveau 1 : 2 poules de 8*

*Niveau 2 Excellence : 4 poules de 8*

*Niveau 2 Honneur : 4 poules de 8*

*Niveau 3 : 8 poules de 8*

Pratique :

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

*Le classement pour les phases 2 et 3, n'ayant pas d'épreuves techniques, est établi suivant **les dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles du District.***

## Article 2 :

Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés FFF et aux joueurs licenciés FFF régulièrement engagés.

## Article 3 :

Les Lois du Jeu spécifiques du Foot à 8 s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants)

## Article 4 :

L'Encadrement Technique des équipes inscrites doit participer à une réunion de validation et d'information dénommée « Permis de Conduire une équipe U13 » dont les dates sont fixées par le District De l'Hérault de Football. En cas de non-participation à cette réunion de l'Encadrement responsable, l'équipe concernée ne peut accéder au Niveau 1 de la phase 2 si son classement sportif le lui permet.

Pour la phase 3, les équipes évoluant au niveau 1 doivent avoir un éducateur titulaire, au minimum, du module U13 ou CFF2 et d'un dirigeant à chaque rencontre.  
Tout changement d'éducateur doit être notifié au District.

Si l'éducateur sur la feuille de match n'est pas celui qui a participé à la réunion « Permis de Conduire une équipe U13 », l'équipe ne peut pas accéder au niveau supérieur et chaque match pour lequel l'éducateur est absent est donné perdu par pénalité.

### Article 5 : Organisation Phase 1

Groupe 1 :

Le groupe 1 est constitué de 16 équipes (une équipe par club) engagées avant la date du 23 aout 2020 :  
La commission, dans le cas d'un nombre d'équipes inférieur à 16, peut compléter le groupe 1 avec une équipe de U12 N1 (meilleur 5<sup>ème</sup> lors de la phase 2) de la saison précédente.

Ces équipes sont directement qualifiées pour le niveau 1 de la phase 2.

Les 4 poules de 4 équipes de la phase 1 sont constituées de manière géographique et en tenant compte du classement de la saison précédente. Le classement à l'issue des 3 journées de plateaux, définit leur place dans les poules du niveau 1 de la phase 2 comme suit :

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 <sup>er</sup> GA	1 <sup>er</sup> GB	1 <sup>er</sup> GC	1 <sup>er</sup> GD
2 <sup>nd</sup> GD	2 <sup>nd</sup> GA	2 <sup>nd</sup> GB	2 <sup>nd</sup> GC
3 <sup>ème</sup> GC	3 <sup>ème</sup> GD	3 <sup>ème</sup> GA	3 <sup>ème</sup> GB
4 <sup>ème</sup> GB	4 <sup>ème</sup> GC	4 <sup>ème</sup> GD	4 <sup>ème</sup> GA
....			

Groupe 2 :

Le groupe 2 est constitué de X équipes (une équipe par club). Elles doivent être engagées avant la date du 23 aout 2020 pour participer à la phase 1, qualificative pour les différents niveaux de la phase 2.

La commission, afin d'avoir des plateaux à 4, peut compléter le groupe 2 avec une équipe engagée après la date d'engagement. Une liste de ces équipes sera publiée le 06 septembre 2020 au plus tard.

Les équipes en fonction de leur classement peuvent accéder à un des trois niveaux de la phase 2.

8 équipes accéderont au niveau 1 de la phase 2.

36 équipes accéderont au niveau 2 de la phase 2.

X équipes accéderont au niveau 3 de la phase 2.

Dans le cas où il y a plus de 32 équipes, une journée supplémentaire (« journée 4 ») est organisée pour déterminer les accessions.

Elle est organisée sous forme de plateau de 4 ou 3 rencontres de 20mn, ce sont les points des épreuves techniques acquis lors des 3 premières journées qui départagent les équipes en cas d'égalité au classement.

Les équipes 2 des clubs déjà présentes dans le Groupe 1 peuvent participer à cette phase mais ne pourront accéder au niveau 1 de la phase 2. De ce fait, lors de la « journée 4 », si elles terminent 1<sup>er</sup>, elles laisseront leur place à l'équipe 2<sup>nd</sup> au classement du plateau.

Groupe 3 :

Les équipes engagées pour le niveau 3 et celle engagées après la date d'engagement, jouent au niveau 3 lors de la phase 2.

Des plateaux amicaux sont organisés pour faire jouer ces dernières équipes dans l'attente de la phase 2.

**Groupe Loisirs :**

**Pratique adaptée aux équipes ne désirant pas faire de pratique de type compétition.**

**Des plateaux seront organisés pour les phases 1 et 2, la phase 3 sera sous la forme de poule de 8 afin de les faire jouer dans un format de jeu correspondant à leur catégorie.**

## Article 6 : Déroulement de la Phase 1

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à 4 équipes, 2 matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final.

<b>Journée 1</b>	<b>Journée 2</b>	<b>Journée 3</b>
<b>Epreuve technique 1</b>	<b>Epreuve technique 2</b>	<b>Epreuve technique 3</b>
A - B	A - D	A - C
C - D	C - B	B - D
A - C	A - B	A - D
B - D	C - D	C - B

Les épreuves techniques permettent d'obtenir 4, 3, 2 ou 1 point(s) en fonction du classement obtenu pour l'épreuve.

Les fiches descriptives des épreuves seront mises en ligne avant la fin du mois d'août.

### Epreuve technique 1 : **Jonglerie Statique (50, 50, 30)**

Exemple de déroulement : les joueurs de A comptent pour les joueurs de B puis on inverse, Le dirigeant de A note les résultats de B et le dirigeant de B note les résultats de A.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur score (sur 10 joueurs).

### Epreuve technique 2 : **Conduite en relais chronométré avec frappe sur la Bâche de tir,**

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

### Epreuve technique 3 : **Jonglerie en relais avec frappe sur la Bâche de tir,**

Exemple de déroulement : les joueurs A passent, le dirigeant de C chronomètre, D note, B libère les joueurs.

On fait un classement des équipes qui ont obtenu le meilleur temps, si l'équipe a moins de 12 joueurs, on complète en repartant du n°1.

## Article 7 : Organisation Phase 2

En 2<sup>nd</sup> phase, nous aurons :

U13 Niveau 1, 4 poules de 6.

U13 Niveau 2, 6 poules de 6.

U13 Niveau 3, 14 poules de 6.

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en niveau 1 et un en niveau 2.

## Article 8 : Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Niveau 1 :

A l'issue de cette phase les quatre premières équipes de chaque poule intègrent le niveau 1 de la phase 3.

Les deux autres équipes de chaque poule intègrent le niveau 2 Excellence de la phase 3.

Pour la constitution des poules, l'article 5 ci-dessus donne la constitution des poules pour les équipes venant du groupe 1. Elles sont complétées par les équipes du groupe 2 en tenant compte du secteur géographique si possible.

Niveau 2 :

A l'issue de cette phase, les quatre premières équipes de chaque poule intègrent le niveau 2 Excellence de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau 2 Honneur de la phase 3.

Niveau 3 :

A l'issue de cette phase les 20 meilleures équipes intègrent le niveau 2 Honneur de la phase 3.

Les autres équipes intègrent le niveau 3 de la phase 3.

### Article 9 : Organisation phase 3

U13 Niveau 1, 2 poules de 8.

U13 Niveau 2 Excellence, 4 poules de 8.

U13 Niveau 2 Honneur, 4 poules de 8.

U13 Niveau 3, 8 poules de 8.

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à 1 pour le niveau 1 et à 2 pour le niveau 2 Excellence ou Honneur.

### Article 10 : Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Niveau 1 :

A l'issue de cette phase une seule équipe accède au championnat U14 Ligue de la saison suivante.

Constitution des poules de Niveau 1 phase 3 :

POULE A	POULE B
1 <sup>er</sup> GA	1 <sup>er</sup> GB
2 <sup>nd</sup> GD	2 <sup>nd</sup> GA
3 <sup>ème</sup> GC	3 <sup>ème</sup> GD
4 <sup>ème</sup> GB	4 <sup>ème</sup> GC
1 <sup>er</sup> GC	1 <sup>er</sup> GD
2 <sup>nd</sup> GB	2 <sup>nd</sup> GC
3 <sup>ème</sup> GA	3 <sup>ème</sup> GB
4 <sup>ème</sup> GD	4 <sup>ème</sup> GA

A la fin de la phase de poule, un match de barrage entre une équipe de chaque poule est organisé. Pour chaque poule, est retenu l'équipe la mieux classée et qui n'est pas représenté en U14 ou qui n'est pas maintenue en championnat U14.

Exemple : Si dans la poule A, les équipes classées première et seconde ont leurs équipes U14 maintenues et l'équipe classée troisième n'a pas d'équipe en U14 ou ne se maintient pas en U14, c'est l'équipe classée troisième qui participe au barrage. Si dans la poule B, les équipes classées première, seconde, troisième et quatrième ont leurs équipes U14 maintenues et l'équipe classée cinquième n'a pas d'équipe en U14 ou ne se maintient pas en U14, c'est l'équipe classée cinquième qui participe au barrage.

Le barrage concerne donc l'équipe classée 3<sup>ème</sup> de la poule A et l'équipe classée 5<sup>ème</sup> de la poule B.

Le match de barrage se joue sur terrain neutre. Il se déroulera la semaine suivant la dernière journée du championnat U14 de Ligue (sauf procédure en cours).

### Article 11 : Attribution des points

Match gagné 3 pts

Match nul 1 pt

Match perdu 0 pt

Forfait ou pénalité -1pt

Epreuve technique non réalisée : -1 pt

Educateur qui n'a pas participé à la réunion permis de conduire une équipe U13 : match perdu par pénalité.

### Article 12 : Championnat U12

Cette compétition n'est autorisée que pour les joueurs dits U12 avec possibilité d'avoir 3 joueurs U11 maximum.

### Article 13 : Déroulement de la Phase 1

Cette phase pré-sélective se déroule sous la forme de plateaux à quatre équipes, deux matchs de 30 mn (2x15mn avec pause coaching de 2mn) par équipe et une épreuve technique avant chaque début de plateau. Chaque journée débute par une épreuve technique différente qui attribue des points au classement final. A l'issue de la phase 1, 24 équipes sont qualifiées au niveau 1 de la phase 2.

### Article 14 : Organisation Phase 2

En 2<sup>nd</sup> phase, nous aurons :

U12 Niveau 1, 4 poules de 6.

U12 Niveau 2, 8 poules de 6.

Le nombre maximum d'équipes par club est fixé à un en niveau 1.

### Article 15 : Déroulement de la Phase 2

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching.

Niveau 1 :

A l'issue de cette phase les 2 meilleures équipes de chaque poule intègrent le niveau Interdistrict de la phase 3. Les équipes suivantes de chaque poule intègrent le niveau 1 de la phase 3.

Niveau 2 :

A l'issue de cette phase les 2 meilleures équipes de chaque poule intègrent le niveau 1 de la phase 3. Les équipes restantes intègrent le niveau 2 de la phase 3.

### Article 16 : Organisation phase 3

3<sup>ème</sup> phase :

U12 Niveau Interdistrict, 2 poules de 8 (8 équipes de l'Hérault et 8 équipes du Gard)

U12 Niveau 1, 4 poules de 8.

U12 Niveau 2, 4 poules de 8.

Le nombre maximum d'équipe par club est fixé à un pour le niveau 1.

### Article 17 : Déroulement de la Phase 3

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn, avec pause coaching. A la fin de cette phase, les équipes les mieux classées sont qualifiées automatiquement pour le niveau 1 catégorie U13 phase 2 de la saison suivante.

### Article 18 : Calendrier prévisionnel

Phase 1 : 12/09 ; 19/09 ; 26/09 et si besoin le 10/10

Phase 2 : 7/11 ; 14/11, 21/11, 28/11 et 12/12

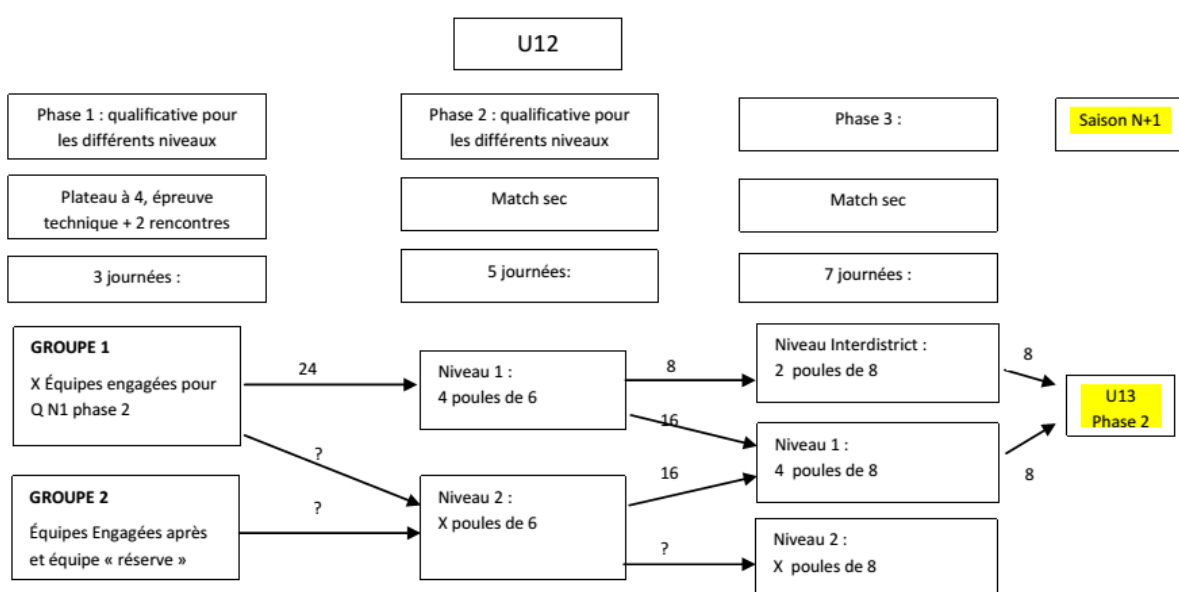
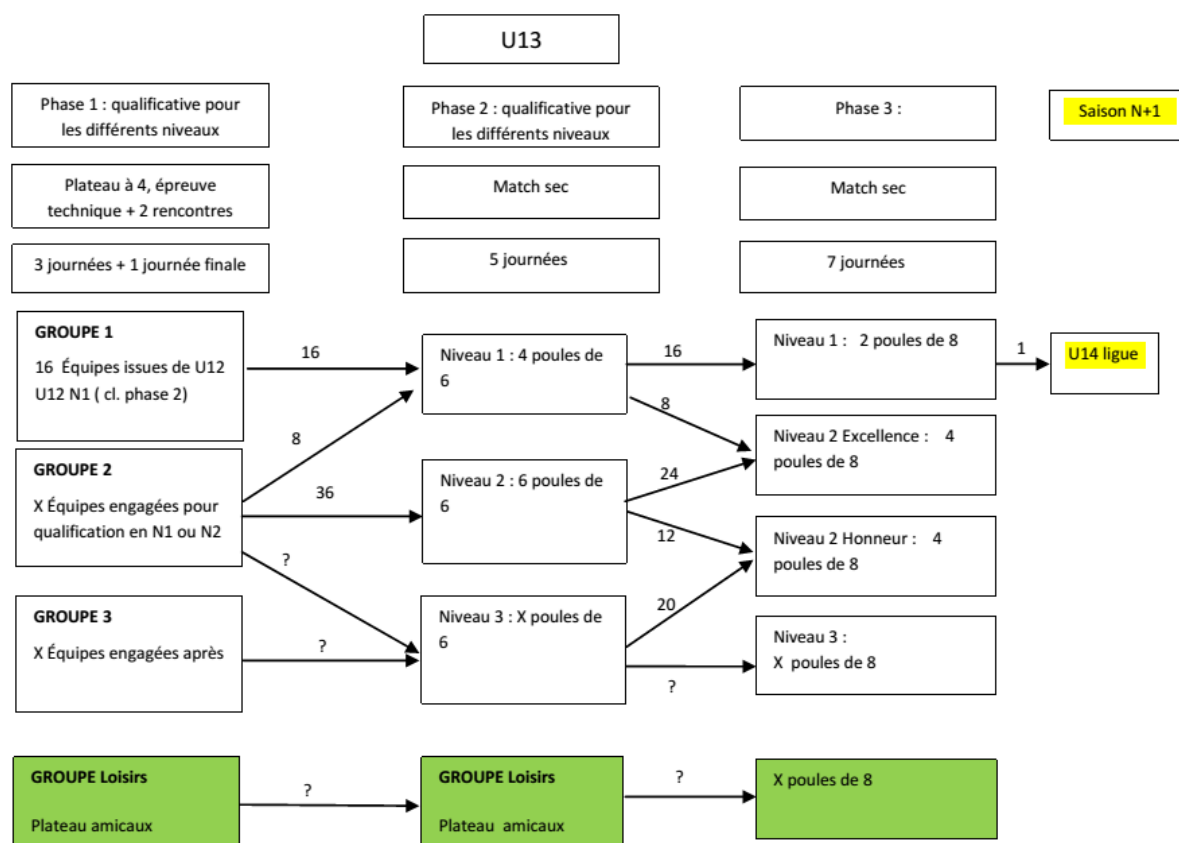
Phase 3 : 16/01, 23/01, 30/01, 6/02, 13/03, 10/04, 29/05

### Article 19 :

Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi est considérée comme forfait pour toutes les rencontres du plateau en phase 1. Pour les rencontres de championnat des phases 2 et 3 une équipe est considérée absente si 15 minutes après l'heure fixée pour le match elle ne présente pas au moins sept joueurs. (Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

## Article 20 :

La Commission du Football d'Animation est chargée du suivi de cette compétition et peut prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.



# ***FESTIVAL FOOT U13 PITCH***

Le FESTIVAL FOOT U13 PITCH est une épreuve nationale dont les dates et le règlement sont définis par la F.F.F. Les équipes non qualifiées au tour suivant sont reversées dans le CHALLENGE U13. Seize équipes de clubs différents participeront à la finale U13.

## **Article 1 :**

Il est mis en place une compétition appelée FESTIVAL FOOT et CHALLENGE (un tour préliminaire suivi de deux tours) qui se déroule sur la saison Sportive.

## **Article 2 :**

Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés FFF et aux joueurs licenciés FFF régulièrement engagés.

## **Article 3 :**

Toutes les équipes engagées en championnat participent à cette épreuve.

## **Article 4 :**

**Le Tour Préliminaire** permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 128. Plusieurs plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn, il y aura 2 qualifiés par plateau. En cas d'égalité au classement, pour départager on prend en compte d'abord le match qui les a opposés et ensuite la meilleure attaque puis la meilleure défense.

**Le 1<sup>er</sup> Tour** permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 64 équipes. 32 plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve technique qui permettra de départager les équipes en cas d'égalité au classement, il y aura 2 qualifiés par plateau.

**Le 2<sup>nd</sup> Tour** permet de ramener le nombre d'équipe U13 à 16 équipes. 16 plateaux seront organisés, les équipes effectueront 3 matchs de 20 mn et une épreuve technique qui permettra de départager les équipes en cas d'égalité au classement, il y aura 1 qualifié par plateau.

**La Finale Départementale** qui regroupe 16 équipes de clubs différents se déroulera sur une journée. Les joueurs effectueront 5 épreuves :  
Match, selon la formule échiquier,  
les quizz (2) du PEF,  
les défis techniques.

Un classement général désignera les équipes du District qui participeront à la finale Régionale.

Les vainqueurs des plateaux des challenges se retrouveront lors de Rassemblement à 8 équipes, ils seront organisés en fin de saison.

Une compétition spécifique U12 sous le même format que celle du FESTIVAL FOOT U13 sera organisée avec un Rassemblement final à 8 équipes en fin de saison.

## **Article 5 :**

Match gagné 3 pts  
Match nul 1 pts  
Match perdu 0 pt  
Forfait ou pénalité : -1 pt

## **Article 6 : Calendrier Prévisionnel**

Tour Préliminaire U13 : 3 octobre 2020  
1<sup>er</sup> Tour : 5 décembre 2020  
2<sup>ème</sup> Tour : 9 janvier 2021  
Finale Départementale : 20 mars 2021  
Finale Régionale : 1 et 2 mai 2021  
Finale Nationale : 5 et 6 juin 2021



### Article 7 :

Toute équipe qui arrive après le début du coup d'envoi (horaire du plateau) sera considéré comme forfait pour toutes les rencontres du plateau et les autres équipes se verront attribuer 3 points.

### Article 8 :

Toutes les épreuves techniques se feront avant les rencontres. Toute épreuve non effectuée par une équipe entraîne sa disqualification du plateau.

Si les feuilles d'évaluations ne sont pas disponibles, il sera possible d'utiliser une feuille de papier blanc.

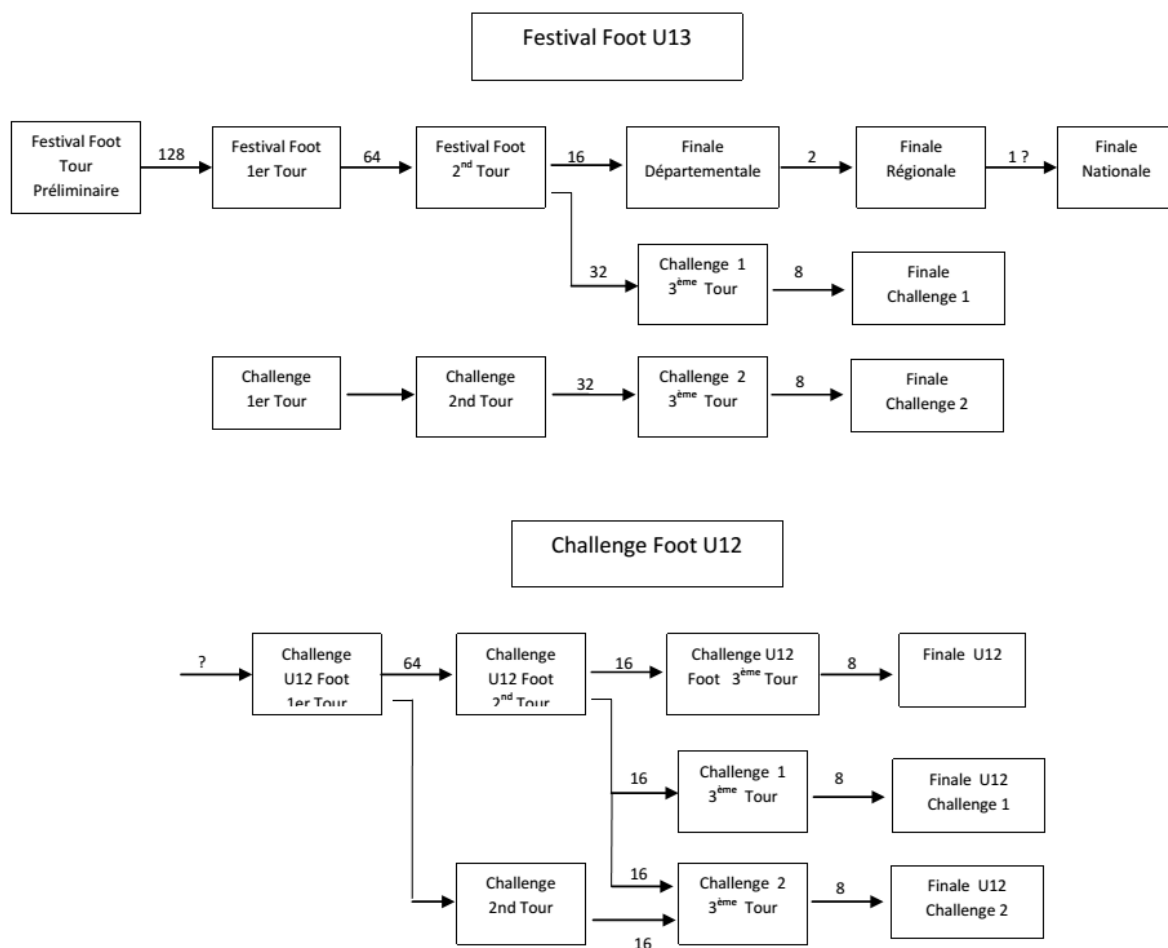
Si un ou plusieurs éducateurs ne permettent pas à leur équipe de réaliser cette épreuve, les autres éducateurs peuvent s'organiser pour la réaliser.

### Article 9 :

Les Lois du Jeu spécifique du Foot à 8 s'appliquent à cette pratique U13. (Notamment l'arbitrage à la touche par les joueurs remplaçants)

### Article 10 :

La Commission Football d'Animation (Section U13) sera chargée du suivi de cette compétition et pourra prendre toutes les décisions incombant à ses prérogatives pour assurer le bon déroulement de celle-ci.



**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

### Pratique U15 / 17 / 19 Futsal

Suite à diverses réunions, la pratique Futsal « en herbe » U15/17/19 est étendue et renouvelée sur 4 dates comme la saison écoulée (3 journées en Herbe + 1 en salle en fin de saison).

Une Pratique en Gymnase pour les catégories U15 et U17 en fonction des équipes engagées (minimum 4), mais aussi des salles disponibles, pourraient se dérouler le dimanche.

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

## **II VIE DES CLUBS**

- Entente Perols / Palavas (U12/13/14/15/16/17)
- Entente U15 Gigean / Montbazin
- Entente U13/15 Pas du loup / Inter Mtp
- Entente Seniors Le Pouget / Vendemian
- Entente U17 (interdistrict Gard/Lozère : Basses cévennes / Sumène)
- Entente U6 à U19 Montblanc / Saint Thibery /Bessan
- Entente U6 à U17 Saint Pargoire / Le Pouget
- Entente U15 Aspiran / Paulhan Pezenas
- Entente U15/17 Saint Mathieu / Claret / Prades le lez
- Entente U15 /17 Portiragnes / Vias
- Entente U17 Cazouls Maraussan / Maraussan Biterrois
- Entente U17 Sussargues / La Grande Motte
- Entente féminines seniors Thongue Libron / Roujan Caux

**Toutes ces ententes sont validées pour la saison 2020/21.**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

## **III COMMISSIONS**

**Renouvellement des Commissions 2020/2021 (jusqu'à la prochaine assemblée électorale 7/11/2020)**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

**Nomination de nouveaux membres suite à candidature pour la commission technique :**

- **M. Etienne Fabrice**

**Résolution Adoptée à la majorité (1 vote contre).**

- **M. El Hajaoui Abdelkader**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

**Nomination nouveau membre suite à candidature pour la commission électorale :**

- **M. Roussely Joel**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

**Cooptation MHSC**

- **M. Alain Masini**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

## **VI DELEGATION DE SIGNATURE JUSQU'A LA FUTURE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE (7/11/2020):**

**Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les appels du Comité de Direction : Jean-Claude PRINTANT, Janick BARBUSSE, Jean-Louis DENIZOT, Christian VIDAL, David BLATTES.**

**Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les signatures de procès-verbaux, convocations, notifications et courriers émanant des Commissions, aux membres de Commissions suivants : Bureau du Comité de Direction, Comité de Direction, Commission Générale d'Appel & Commission d'Appel Disciplinaire et toute autre Commission : Jean-Claude PRINTANT, Janick BARBUSSE, Paul GRIMAUD, Jean-Louis DENIZOT, Christian VIDAL, David BLATTES, Didier MAS, Hervé GRAMMATICO.**

**Délégation de signatures aux permanents : Bureau et Comité de Direction : Christelle BRESSON, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU**

**Commission des Finances : Christelle BRESSON, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Générale d'Appel & Com. d'Appel Disciplinaire : Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. de Discipline : Maryline LOOS, Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Départementale de l'Arbitrage : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. du Statut de l'Arbitrage : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Règlements & Contentieux : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Détection & Recrutement des Arbitres : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. des Délégués : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU**

**Com. des Terrains & Installations Sportives : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Jennifer MOCKELYN, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Technique : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Labellisation : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Seniors : Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Féminines - Com. des Jeunes - Com. Football d'Animation - Com. Football Diversifié : Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Edith CRUZ, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Bonus / Malus : Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU**

**Com. Projet Information Communication : Edith CRUZ, Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

## **VII TOURNOIS**

<b>Arceaux Montpellier</b>	<b>U 12/13</b>	<b>5 Septembre 2020</b>	<b>St Astruc</b>
<b>Arceaux Montpellier</b>	<b>U 10/11</b>	<b>12 Septembre 2020</b>	<b>St Astruc</b>
<b>Arceaux Montpellier</b>	<b>U 8/9</b>	<b>19 Septembre 2020</b>	<b>St Astruc</b>
<b>Arceaux Montpellier</b>	<b>U 6/7</b>	<b>26 Septembre 2020</b>	<b>St Astruc</b>

**Ces tournois sont validés sous réserve de l'évolution des préconisations nationales « Covid ».**

**Résolution Adoptée à l'unanimité.**

Le Président,  
**Jean-Claude PRINTANT**

Le Secrétaire de séance,  
**David BLATTES**

**Prochain Comité de Direction : Lundi 31/08/2020 18H00**